

honoraires transaction TTC maximums

à la charge de l'acquéreur

prix du bien (net vendeur)

mandat gagnant PLUS EXCLUSIF						
mandat gagnant EXCLUSIF						
mandat initial SIMPLE						

Chaque agence du réseau Côté Particuliers est une entreprise juridiquement et fiscalement indépendante.
Cette grille tarifaire est valable uniquement pour les clients particuliers (hors programmes neufs) et pour les locaux d'habitation.
Pour les fonds de commerce, bâtiments industriels et programmes neufs, nos honoraires sont de 6% TTC à la charge de l'acquéreur.
Pour tout avis de valeur réalisé sans projet de vente, une somme forfaitaire de 150€ TTC vous sera demandée.